

Luxembourg, le 14 août 2020

REÇU

Par Christine Wirtgen, 17:24, 14/08/2020

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 de notre Règlement interne, je souhaite poser une question élargie au sujet de la protection des paysages luxembourgeois à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire.

La Convention européenne du paysage du Conseil d'Europe a été adoptée à Florence le 20 octobre 2000. Elle a été ratifiée par le Luxembourg en 2006. L'objet de cette convention est de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Il s'agit du premier traité international à reconnaître l'importance du paysage dans la protection de notre patrimoine culturel et naturel, soulignant également son impact social et les implications pour le bien-être des citoyens.

Dans ce contexte je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire :

- 20 ans après l'adoption de la Convention de Florence, quel bilan peut être dressé au Luxembourg concernant l'implémentation de celle-ci ? Quels projets concrets ont été réalisés ? Quelles zones de protection ont été créées ?
- Quelles régions seront protégées particulièrement à l'avenir ? Est-ce que ces régions ont été incorporées dans les nouveaux plans sectoriels ?
- Au niveau du gouvernement, comment fonctionne la coordination entre les différents ministères concernés en la matière ? Est-ce que des consultations et analyses régulières ont lieu ?

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- Quelles mesures ont été prises pour sensibiliser le grand public à ce sujet ? Quelles mesures sont prévues dans ce domaine pour l'avenir ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bauler', with a stylized flourish at the end.

André BAULER  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 14 août 2020

Objet : Question élargie n° 49 du 14.08.2020 de Monsieur le Député André Bauler  
- Protection des paysages luxembourgeois

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés